Foncière 7 Investissement

Société Anonyme au capital de 1.120.000 euros
Siège social : 55 Rue Pierre Charron - 75008 Paris
486.820.152 RCS PARIS

RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 JUIN 2025

L'Assemblée Générale Mixte de la Société s'est tenue le 16 juin 2025, à 11h02.
1 actionnaire était représenté et 1 actionnaire était présent. Il possédait 1.577.694 actions sur les 1.600.000 actions formant le capital à cette date et ayant droit de vote, soit 98,60 % du capital. Les 1.577.694 actions représentent un nombre égal de voix.
L'ensemble des résolutions a été adopté selon le détail ci-dessous :

Résolutions		Votes exprimés (en nombre de voix et et en %age)						Nombre de voix exprimées	Proportion du capital qu'elles représentent
		Pour		Contre		Abstentions			
		en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age		
1ère résolution : Approbation des comptes sociaux et quitus aux Administrateurs	AGOA	1 577 694	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 694	98,60%
2ème résolution : Affectation du résultat	AGOA	1 577 694	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 694	98,60%
3ème résolution : Approbation des **c**onventions visée à l'article L225-38 du Code de Commerce	AGOA	1 577 694	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 694	98,60%
4ème résolution : Approbation de la rémunérati**on d**es mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2024**,** ce en application de l'article L22-10-34 I du Code de commerce	AGOA	1 577 694	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 694	98,60%
5ème résolution : Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels de la rémunération totale et des avantages de toute nature, versés ou attribués, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, à Monsieur Ludovic DAUPHIN, Président du conseil d'administration, ce en application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce	AGOA	1 577 694	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 694	98,60%

6ème résolution : Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels de la rémunération totale et des avantages de toute nature, versés ou attribués, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, à Madame Florence SOUCEMARIANADIN, Directrice Générale, ce en application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce	AGOA	1 577 694	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 694	98,60%
7ème résolution : Approbation de la politique de rémunération des administrateurs, au titre de l'exercice 2025, conformément à l'article L22-10-8 II du code de commerce	AGOA	1 577 694	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 694	98,60%
8ème résolution : Approbation de la politique de rémunération de la Directrice Générale, au titre de l'exercice 2025, conformément à l'article L22-10-8 II du Code de Commerce	AGOA	1 577 694	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 694	98,60%
9ème résolution: Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2025, conformément à l'article L.22-10-8 II du code de commerce	AGOA	1 577 694	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 694	98,60%
10ème résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions	AGOA	1 577 694	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 694	98,60%
11 ème résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	AGE	1 577 694	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 694	98,60%
18ème résolution : Pouvoirs pour les formalités	AGOAE	1 577 694	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 694	98,60%